

De M. L. Davis et autres, directeurs provisoires de la Compagnie de chemin de fer et de canal du lac Manitoba demandant un acte pour prolonger le délai dans lequel elle doit achever sa ligne projetée, et pour renouveler l'acte qui la constitue.
Le tout respectueusement soumis.

M. A. GIRARD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Masson, a proposé :
Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée au mardi, 29 courant à trois heures de l'après-midi.

L'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable M. Dever, a proposé en amendement.

Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée au lundi, 28 courant, à huit heures du soir.

La question de concours ayant été posée sur l'amendement, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Gowan, du comité des divorces, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
SALLE DE COMITÉ No 17,
JEUDI, 24 mars 1892.

Le comité spécial des divorces a l'honneur de présenter son cinquième rapport :
Relativement au bill intitulé : " Acte pour faire droit à James Albert Manning Aikins," votre comité a examiné avec soin toutes les circonstances de l'affaire, et comme on lui a prouvé que la signification d'une copie du dit bill et de l'avis de sa seconde lecture à la défenderesse en personne est chose impraticable, il recommande que la signification de ces pièces soit effectuée en mettant copie d'icelles à la poste sous forme de lettre enregistrée, port payé, à l'adresse de Mary Bertha Aikins, aux soins des personnes suivantes :

T. E. McLelan, Truro, N.E.

Gordon W. McLelan, Ste-Catherines, Ont.

Mme A. W. McLelan, Truro, N.S.

C. W. Blanchard, Box 139, Laredo, Texas.

Et aussi en adressant copie de ces pièces par lettre enregistrée, port payé, à ces quatre personnes respectivement.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,
Président.

L'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. Kaulbach, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Gowan, du comité des divorces, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et